
Renvoi au comité d'agriculture du projet d'amélioration de l'agriculture présenté par la société populaire d'Offekerque, en annexe de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'agriculture du projet d'amélioration de l'agriculture présenté par la société populaire d'Offekerque, en annexe de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 584;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29838_t1_0584_0000_1

Fichier pdf généré le 01/02/2023

PIÈCES ANNEXES

I

[Projet d'amélioration de l'agriculture présenté à la Conv. par la Sté popul. d'Offekerque; 3 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

De tout temps les amis de la loi, les vrais sans-culottes composant notre Société ont toujours fait leur principale occupation de tout ce qui pouvait servir au bien général et à l'accroissement de la prospérité publique, ainsi qu'à l'anéantissement de tout despotisme sous quelque forme hideuse où il ose se montrer; aussi, Citoyens pères du peuple, dans nos exposés, il ne s'agit rien de plus que de tuer d'un seul coup toute aristocratie, et produire à nos frères indigents, toujours vrais républicains, des moyens capables de fournir la subsistance à leur nombreuse famille, en diminuant les trop grandes exploitations de terre qui ne peuvent qu'être nuisibles à la société et préjudiciables aux intérêts de la République. En voici les raisons : un cultivateur qui occupe trois à quatre cents mesures de terre ne peut valablement les cultiver, fumer et récolter en temps et saison convenables. Il est évident qu'une grande occupation nécessite beaucoup de soins qui ne peuvent que devenir très onéreux à la société; dont en voici quelques-uns : défaut d'ouvriers, pertes considérables dans la médiocrité de la dépouille, autre encore soit par les accidents des révolutions des saisons, soit par le trop grand nombre d'objets qu'entraînent ces sortes d'occupations. Personne n'ignore, et pour peu qu'on puisse avoir de connaissances dans l'agriculture, qu'il est aisé de voir que dans une occupation de trois à quatre cents mesures de terre, si elles se trouvaient divisées seulement entre trois à quatre cultivateurs, il est facile de faire connaître que leur exploitation particulière formerait une grande augmentation sur tous les objets relatifs à chaque occupation, et donnerait à la République une augmentation en bestiaux, volailles et grains. Depuis le principe de la Constitution, tous les pauvres sans-culottes n'ont-ils pas réclamé continuellement cette si nécessaire réduction ! Combien de mémoires et d'adresses n'ont-ils pas été envoyés par différentes communes, et en dernier lieu, par un très grand nombre de Sociétés républicaines qui ne cessent de crier sur cet objet, soit par la crainte de voir renaître en la personne des gros occupants le despotisme et la tyrannie, comme plusieurs l'ont déjà démontré, soit pour donner l'avantage aux artisans de jouir du plaisir de cultiver une petite portion de terre qui pourrait lui procurer sa subsistance. Si on pouvait obtenir cette faveur, combien d'autres avantages ne retirerait-on pas de ce procédé ? On verrait nombre de personnes s'établir et former dans peu, de grandes ressources à la République, tant du côté de la population que

de l'abondance. Cela donnerait une émulation en tout genre; chaque occupé se donnerait tout entier à son occupation pour en retirer de quoi satisfaire son propriétaire et subvenir aux besoins de sa famille, en se donnant les peines et soins nécessaires en temps et saisons convenables. C'est ce qu'a toujours eu sous les yeux notre Société, envisageant que c'est le seul et unique moyen de donner au pauvre sans-culottes l'avantage de nourrir ses bestiaux et pourvoir à sa subsistance. On voit que dans les communes où presque tous les petits particuliers jouissent d'une petite partie de terre quelconque, que les gros occupants veuillent les envahir. Nous voyons avec horreur la conduite de ces avides égoïstes, par leur empressement à accumuler journellement ferme sur ferme, même le plus souvent celle de leur voisin, et par cette malheureuse conduite mettre la disette soit dans les habitations, soit dans les productions nécessaires à la République. Nous voyons depuis douze à quinze ans presque la moitié des fermes de notre pays démolies, et si la Convention nationale ne prend en considération au milieu de ses pénibles travaux, d'empêcher les progrès rapides de ceux qui ne cherchent que la ruine et la dévastation des habitations et des ressources de la République, dans quelques années il ne sera pas difficile, en peu de temps, de faire l'énumération et le dénombrement des cultivateurs de notre district.

1°) Il serait à désirer, pour le bien et l'avantage de la République, que les fermes n'exédassent pas le nombre de 140 à 150 arpents de terres pourvu qu'elles appartiennent au même propriétaire, et qu'on y joigne aucune autre habitation.

2°) Qu'il serait enjoint aux propriétaires qui ont fait démolir des fermes pour joindre à d'autres occupations, seraient tenus de les faire reconstruire.

3°) Le but de cette réduction a pour objet de soulager l'humanité souffrante et donner à nos frères indigents la douce satisfaction d'être toujours prêts à se réunir à nos braves frères d'armes pour défendre leur petite portion, qui serait leur unique ressource. On doit se persuader que le pauvre sans-culotte peut raisonner de cette sorte, et dire qu'on nous a tiré, délivré du despotisme et de la tyrannie pour nous livrer en proie aux gros cultivateurs; et quelle propriété ai-je et dois-je défendre, n'ayant pas même la moindre petite portion, pas même un seul petit endroit où je pourrais fixer mon habitation.»

J.B. ISAAC (présid.), J.L. CHRÉTIEN.

P.S. Notre petite commune, à l'imitation de tous nos braves républicains, a fait des dons en chemises suivant sa puissance, qui ont été remis aux administrateurs du district de Calais, pour envoyer à nos braves frères d'armes, et fini par inviter la Convention de rester à son poste et à travailler toujours avec la même ardeur au bien général de la République, et ça ira.

Renvoyé au Comité d'agriculture par celui des pétitions (2).

(1) F^o 264. Cité par G. LEFEBVRE, *Questions agraires au temps de la Terreur*, p. 195.

(2) Mention marginale, datée du 25 germ. et signée Jullien.